

BAREME HONORAIRES

Au 01/05/2024

Rémunération à la charge du vendeur TVA à 20% incluse

Honoraires de Transaction TTC Maximum

- 0 à 65 000 € 5 000 € TTC
- 65 001 à 120 000 € 8 %
- 120 001 à 200 000 € 7 %
- 200 001 à 500 000 € 6 %
- 500 001 à 1 000 000 € 5 %
- 1 000 001 et + 4 %
- Terrain à bâtir 9 %
- Viager (les taux d'honoraires ci-dessus sont appliqués sur la valeur vénale)
- **Garage, Cave, Parking :** 10% T.T.C.
(avec un minimum de 3000€ TTC)
Pré état daté - 80 € TTC

Avis de valeur: 250 € TTC et 380 € TTC pour un Viager

Inter-agence : le barème qui s'applique est celui du détenteur du mandat

Honoraires de Location vide ou meublée

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20.00% à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, Constitution dossier locataire et Rédaction du bail : 10€/m²
- Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux d'entrée : 3€/m²

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20.00% à la charge du bailleur :

- Honoraires d'entremise et de négociation : 1,00€/m²
- Honoraires de visite, Constitution dossier locataire et Rédaction du bail : 10€/m²
- Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux d'entrée : 3€/m²

Honoraires de location bail commercial, professionnel, garage et parking

16% TTC à la charge du preneur et du bailleur

Gérance d'Immeuble :

Honoraires de gérance

8% H.T. soit 9,6% T.T.C. des sommes encaissées

Garantie des loyers impayés : Nous consulter.



Groupement
d'agences



Signature
électronique



Adhérent
FNAIM



Sécurisation fonds
Mandants



Avis Clients Certifiés



97% de nos clients recommandent nos Agences